

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة، السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

**DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE**

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

INSTRUCTION N° 10 DU 27 MAI 2020 RELATIVE AU RENFORCEMENT DE
L'IDENTIFICATION ET DU SUIVI DES SUJETS CONTACTS DE CAS COVID-19

Destinataires	Madame et Messieurs les Walis Monsieur le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de Santé Publique Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population des Wilayas En communication avec Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés Les Directeurs des Etablissements Publics de santé de Proximité Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour Information Pour Information Pour information Pour Diffusion et Suivi Pour Exécution Pour Exécution Pour Exécution
---------------	--	---

Référence :

- Instruction n°7 du 14 mai 2020 relative au renforcement des SEMEP dans le contexte de la pandémie Covid-19
- Note n°20 du 5 mai 2020 relative à l'actualisation de la définition du cas COVID-19
- Note N°05 du 27 février relative à la gestion du cas suspect ou confirmé COVID-19 et des cas Contacts
- Note N°04 du 20 février relative à la mise à jour des définitions et des modalités de surveillance, détection, notification et conduite à tenir devant un cas suspect ou confirmé d'infection par le nouveau coronavirus COVID-19.

En référence à l'Instruction et aux notes sus référencées et au vu de l'évolution de la situation épidémiologique qui rend compte de la nécessité de renforcement de l'identification et du suivi des sujets contacts de cas Covid-19, la présente instruction vient édicter les modalités pratiques de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle nationale de renforcement du suivi des contacts des cas de Covid-19.

Cette stratégie repose sur une recherche active et systématique de tous les sujets contacts de cas de Covid-19 dans le but de rompre la chaîne de transmission et d'éviter que les cas de Covid-19 ne se transforment en clusters et/ou en foyers épidémiques.

1. Rappel de la définition d'un sujet contact de Covid-19

- Un sujet contact d'un cas Covid-19 est toute personne qui a été en contact avec un cas Covid-19 confirmé ou probable dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes jusqu'à 14 jours après le prélèvement de l'échantillon (ou lorsque le décès est survenu chez un cas probable) ;
- Lorsqu'il s'agit d'un cas asymptomatique confirmé Covid-19, le sujet contact est défini comme toute personne qui a eu un contact avec ce cas dans les 48 heures précédant le moment où l'échantillon qui s'est avéré positif pour le SARS-CoV2 a été prélevé, jusqu'à 14 jours après que l'échantillon ait été prélevé.

2. Modalités pratiques de recherche active et systématique des sujets contacts de cas Covid-19

Dès le diagnostic d'un cas Covid-19, les équipes des SEMEP territorialement compétents sont chargées, avec le soutien des services compétents des Collectivités Locales, de :

- **Sur le plan de l'identification des sujets contacts:**
 - Arrêter la liste des sujets contacts, sachant que pour chaque cas Covid-19 il y a en moyenne 10 à 15 sujets contacts ;
 - Etablir pour chaque sujet contact une fiche d'identification et de suivi ;
 - Contacter les sujets contacts par téléphone ou se déplacer en leur lieu de résidence pour les informer de leur statut et des mesures qu'ils doivent respecter.
- **Sur le plan des mesures de prévention:**
 - Confiner le sujet contact asymptomatique à domicile pendant une durée de 14 jours ;
 - Préconiser le port du masque en présence d'une tierce personne, aération régulière de la chambre et le lavage fréquent des mains pendant toute la durée du confinement à domicile ;
 - Demander au sujet contact de surveiller sa température et de signaler l'apparition de symptômes d'infection respiratoire pendant toute la durée du confinement à domicile.
- **Sur le plan du suivi médical quotidien d'une durée de 14 jours:**
 - Pratiquer systématiquement un test de dépistage du Covid-19 par RT-PCR ; si le test est positif, le sujet contact est immédiatement orienté vers le circuit de prise en charge ; s'il est négatif, continuer le confinement jusqu'au 14^{ème} jour.
 - Organiser les visites à domicile : au minimum le premier jour du suivi médical et le dernier jour du suivi, dans l'intervalle, la surveillance devra être assurée par téléphone de façon quotidienne ; en cas de non réponse au téléphone, l'équipe devra se déplacer au domicile ;
 - Informer le sujet contact des symptômes qu'il doit signaler lors des visites ou par téléphone dans l'intervalle des visites.
- **Sur le plan de la collecte et de la transmission des informations**
 - Collecter quotidiennement les informations sur le suivi des sujets contacts ;
 - Introduire les informations sur le fichier de suivi des sujets contacts (fichier EXCEL « sujets contacts ») ;
 - Adresser quotidiennement à la DSP, le fichier de suivi des sujets contacts après sa mise à jour ;

- S'assurer, au niveau de la DSP, de façon quotidienne, que les fichiers « sujets contacts » de l'ensemble des SEMEP ont été reçus et fusionnés et que la recherche des sujets contacts a été faite correctement avant de les transmettre au niveau national.

Je vous demande d'accorder une attention particulière à la stricte application des directives édictées dans la présente instruction qui doit faire l'objet d'une large diffusion, et qui est téléchargeable sur le site www.sante.gov.dz.

LE DIRECTEUR GENERAL

